



**CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE  
PLURIDISCIPLINAIRE (CIREP)  
STATUT : UNIVERSITE PUBLIQUE  
Web : [www.cirep.ac.cd](http://www.cirep.ac.cd)  
Email : [info@cirep.ac.cd](mailto:info@cirep.ac.cd)**

## **NOTES DE COURS DE SEMINAIRE SUR LA PROTECTION DEL'ENVIRONNEMENT**



Georgino



# **CHAPITRE I : La vulnérabilité environnementale, les prédispositions de la nature et les facteurs humains**

## **INTRODUCTION**

La préservation de la qualité du cadre de vie et le maintien ou la restauration du bien-être environnemental s'affirment comme des enjeux d'un développement durable.

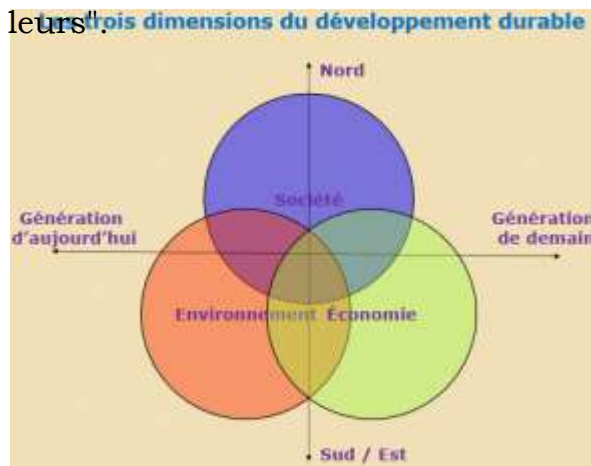
L'ampleur des problèmes écologiques est intimement liée au processus de développement économique et social d'un pays.

Ces dernières années, plus que jamais, nous assistons à des phénomènes naturels très controversant (pénuries, inondations, sécheresses répétées ...).

### **1.1. DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **I.1.1- Définition:**

Il s'agit d'associer des considérations environnementales et économiques aux processus décisionnels. La commission Brundtland postule ainsi que le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique. Il établit ainsi une définition aujourd'hui partagée par tous de ce que l'on appelle le développement durable : "un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".



#### **1.1.2. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?**

Il implique de trouver un juste équilibre entre la nécessité de la croissance et la préservation du milieu naturel, de favoriser l'ascension de la démocratie participative, ainsi que de développer de nouveaux échanges d'informations.

Développement Durable, il faut qu'il soit :

1. Écologiquement acceptable,
2. Socialement équitable,
3. Économiquement rentable,

## **I.2. Les prédispositions du territoire et du climat**

Les problèmes environnementaux ont des impacts négatifs directs sur l'activité et l'efficacité économiques, sur la santé et la qualité de vie de la population, sur la productivité et la durabilité du patrimoine naturel.

Globalement, les ressources naturelles y sont limitées et fragiles, du fait de conditions climatiques et de leur distribution inégale à travers le monde.

L'importance des risques occasionnés par Les problèmes environnementaux nécessite la mise en place de mesures destinées à en réduire les probabilités d'occurrence et/ou les conséquences.

De telles mesures de réduction ne peuvent être prises que lorsque les risques ont été identifiés et évalués.

- ✓ Un tel mode d'action privilégie une approche préventive plutôt que curative, en bout de chaîne.
- ✓ Dans la mesure du possible, l'action doit porter sur les causes plutôt que sur les conséquences.

Outre les spécificités du milieu naturel et du climat, la croissance démographique, l'urbanisation et les politiques de développement ont exercé des pressions dommageables sur l'environnement.

Le monde connaît aujourd'hui des problèmes écologiques majeurs.

### **I.2.1- La question des risques**

Risque sanitaire, risque social, risque naturel, risque technologique, la notion de risque s'impose de plus en plus dans le monde, parallèlement à l'évolution de celle de responsabilité.

Les exemples ne manquent pas pour le démontrer, social, naturel, politique ou environnemental, le risque, bien souvent lié à des inquiétudes sur l'évolution de l'environnement et des craintes concernant les connaissances et méconnaissances scientifiques.

Dans sa formulation commune, la question environnementale est généralement exprimée en terme de "problème" (de pollution, de dégradation,

...) ; concrètement, l'analyse du problème renvoie souvent à une notion de risque.

Par exemple, la croissance urbaine est posée comme un problème environnemental quand elle s'effectue sur des sites peu propices à la construction (sur des pentes inadaptées ou sur des terrains inondables par exemple) et qu'elle génère ce qui est perçu comme du risque.

La notion de risque se retrouve en permanence au cœur de l'analyse des processus d'anthropisation du milieu et dégradation de l'environnement et débouche logiquement sur l'idée d'utiliser la notion de risque pour définir la dégradation de l'environnement.

Le caractère mobile de la source de danger qui évolue dans un environnement présentant des niveaux de vulnérabilité différenciés est l'une de ces difficultés. Elle nécessite, pour être surmontée, la prise en compte d'un nombre de paramètres important et impose la constitution de bases de données relativement lourdes.



## I.3. La biodiversité

### I.3.1 La flore

Certaines espèces ont un intérêt économique: plantes aromatiques et médicinales, espèces textiles, espèces résistantes et adaptées à la salinité et l'aridité. Cette diversité floristique, répartie dans les différents écosystèmes (forêts, steppes, zones sauvages, déserts, mer, massifs montagneux, etc.) est menacée par certaines pratiques agricoles, par la construction d'infrastructures, par l'urbanisation et par la déforestation.

### **I.3.2- La faune**

En termes de diversité faunistique, 47 espèces de mammifères sur 107 inventoriées sont menacées et protégées, et 68 espèces d'oiseaux sur 336 sont protégées; il en va de même pour 39 espèces de rapaces. Le recensement des reptiles n'existe pas, mais 8 espèces sont cependant protégées.

La diversité faunistique marine est également à signaler: corail rouge unique en Méditerranée, mais aussi 40 espèces de poissons cartilagineux et 200 espèces de poissons osseux (dont 50 exploitées).

Les actions entreprises consistent essentiellement en la création d'aires. Il existe ainsi 17 dont neuf parcs nationaux, quatre réserves naturelles et quatre réserves cynégétiques.

Un programme d'élargissement des aires protégées à d'autres zones est en cours. Les zones humides n'ont pas encore fait l'objet de plans de protection adéquats.

### **I.3.3- Les facteurs liés à la dégradation de la biodiversité**

- i. tous les facteurs qui contribuent à la dégradation des forêts, du couvert végétal, de la qualité des ressources en eaux et en sols;
- ii. l'absence d'une politique cohérente de protection et de suivi, qu'il s'agisse de ressources « in situ » ou « ex-situ »;
- iii. le développement insuffisant des connaissances, de l'enseignement et de la recherche relatifs à la biodiversité;
- iv. le manque de programmes de sensibilisation et de participation à l'intention du plus grand nombre de partenaires (gestionnaires, agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, aménageurs, éducateurs, etc.) des secteurs public et privé, en particulier dans les zones « tampons » où la pression démographique et les risques d'empiétement sont importants.

## **CHAPITRE II : LES STRATÉGIES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **II.1- Pourquoi le DD?**

La croissance des décennies passées a été trop forte avec de grands transferts de population du milieu rural vers le milieu urbain. La zone tellienne continue d'être la zone d'attraction et regroupe à elle seule près de 19 millions d'habitants.

Le développement et l'extension de beaucoup de grandes villes se sont malheureusement souvent traduits par une forte consommation de terres agricoles et l'accaparement de l'environnement naturel qui était verdoyant par de tristes bâtisses de béton en ville comme en campagne.

La concentration sur l'étroite frange nord du pays, et tout particulièrement dans les grandes métropoles, engendre de fortes pressions sur la qualité de l'environnement dont :

- Les contraintes de transport ;
- La diminution de la quote-part de ressources en eau ;
- La difficulté de traitement des déchets solides ;
- L'augmentation de la pollution et la réduction des zones vertes.

## **II.2- Les racines du DD**

Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société qui tente de remédier aux excès d'un mode de développement dont les limites sont devenues perceptibles dès le début des années 70.

A cette époque, on découvre que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement visibles et localisées (déchets, fumées d'usine, pollutions des cours d'eau, etc.) dont les responsables sont aisément identifiables.

Au cours des années 80, c'est l'existence de pollutions et de dérèglements globaux, telles que le " trou " dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation qui est découverte et portée à la connaissance du public. Ces atteintes aux milieux naturels sont diffuses et leurs origines (liens de cause à effet) et leurs responsables ne sont pas clairement identifiables.

Par ailleurs, sur le plan économique et social, il apparaît que les politiques de ces trente dernières années maintiennent voire accentuent les inégalités entre pays riches et pays pauvres, population riche et population pauvre au sein d'un même pays, d'une même région ou d'une même ville.

Le creusement des inégalités est tel qu'il conduit par glissement à l'exclusion et à la constitution d'une société duale. Pourtant, les pays développés n'ont jamais été aussi riches et les progrès du développement aussi sensibles.

-Dates importantes

□ 1970 : Les travaux du Club de Rome sont souvent cités comme point de départ.

□ 1972 : Les universitaires du Massachusetts Institute of Technology , et les entrepreneurs qui le composent, dénoncent dans leur rapport intitulé "Halte à la croissance" le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels.

□ 1972 : Conférence des Nations Unies de Stockholm sur l'environnement et le développement

1974 : Conférence des Nations Unies organisée au Mexique. Il est nécessaire mais aussi possible de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies de développement socio-économique équitable, respectueuses de l'environnement, appelées stratégies "Sustainable Development".

□ 1980 : développement durable ou développement viable est cité pour la première fois par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature dans son ouvrage " Stratégie mondiale de la conservation ".

□Vingt ans après la Conférence de Stockholm, la Conférence de Rio, qui réunit 110 chefs d'Etat et de gouvernement et 178 pays, lie définitivement et plus étroitement les questions d'environnement et de développement. Cette conférence est marquée par l'adoption d'un texte fondateur, " la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement " et d'une déclaration de propositions, non juridiquement contraignantes mais faisant autorité : l'agenda pour le XXIe siècle, dit Agenda 21. En outre, deux conventions, l'une sur la biodiversité et l'autre sur les changements climatiques, et deux déclarations, l'une sur la forêt et l'autre sur la désertification, sont adoptées

### **II.3- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DYNAMIQUE D'ACTION**

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles. C'est un développement, respectueux des ressources



naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et écologique. Au minimum, deux des trois dimensions doivent être prises en compte ; on parle alors de politique ou de stratégie à "double dividende".

Développement ne signifie pas croissance.

La croissance est un processus quantitatif par lequel est mesuré l'accroissement de la richesse créée par les échanges marchands.

Le développement est un processus qualitatif induit par la croissance mais qui fait référence à une transformation des structures de la société propre à améliorer le bien-être de l'homme. Si la croissance économique crée l'exclusion sociale, la déculturation et la destruction du milieu naturel, il n'y a pas développement. Le terme durable signifie que le processus de développement ne doit pas produire les causes de sa propre fin et donc qu'il est important, notamment en matière d'environnement biophysique, de ne pas créer d'irréversibilité dommageable à la vie sur terre et donc de préserver des marges de manœuvre permettant de revenir sur des actions engagées.

Dans une perspective de développement durable il faut élargir notre champ de vision, mettre fin au réductionnisme qui gouverne la réflexion et l'action et à ouvrir notre horizon temporel sur le temps long, celui des générations futures, et notre horizon spatial, en prenant en compte le bien-être de chacun. Le développement durable est synonyme de solidarité avec les habitants de la planète.

Prendre en compte le temps long suppose d'éviter de céder aux sirènes de la rentabilité à court terme, d'éviter d'inscrire et de penser l'action uniquement à échéance de quatre ou cinq ans. Il s'agit d'élaborer une stratégie de long terme, en anticipant, dans la mesure du possible, les évolutions auxquelles les politiques peuvent conduire, et de garantir l'adéquation entre cette stratégie et les actions de court terme. De ce point de vue, l'analyse

prospective constitue un outil de guidage qui doit être adopté comme règle de conduite afin de mieux gérer le présent et l'avenir.

Un tel mode d'action privilégie une approche préventive plutôt que curative, en bout de chaîne. Mieux vaut, par exemple, limiter la production de déchets plutôt que d'augmenter les capacités de traitement. Dans la mesure du possible, l'action doit porter sur les causes plutôt que sur les conséquences.

Le principe de développement durable renvoie également à une démarche globale, au sens de systémique. Cela revient à prendre en compte toutes les relations existant entre des systèmes, ou entre les éléments d'un système, qu'il s'agisse d'une ville, d'un écosystème ou de la biosphère. C'est l'analyse des interactions entre ces différents éléments qui permet de comprendre le fonctionnement d'un système et donc d'agir sur lui.

Cela se traduit notamment par l'adoption d'une démarche transversale plutôt que sectorielle, c'est-à-dire une approche qui mesure ses implications non pas dans un domaine unique mais dans tous les domaines. Un projet économique ne doit pas seulement être jugé à l'aune de sa rentabilité mais également sur des critères écologiques et sociaux. Par exemple, les implications d'une politique des transports ne doivent pas simplement être évaluées dans ce secteur mais dans tous les autres secteurs : logement, urbanisme, environnement, développement économique, développement social, vie locale. Sur le plan de l'action, il convient de fédérer l'ensemble des compétences autour d'un projet pris dans sa globalité et dans ses interactions avec les autres domaines.

Une telle approche intégrée est synonyme de démarche multipartenariale, interdisciplinaire, du fait des multiples compétences qu'elle sollicite. Son succès repose sur le partenariat et la coopération entre des acteurs de disciplines différentes (économie, sociologie, écologie, etc.), de secteurs différents (transport, eau, déchets, milieu naturel, développement social, etc.), de milieux différents (institutionnel, entrepreneurial, associatif, administratif, commercial, syndical, etc.) ou agissant à des échelons territoriaux différents.

Le développement durable repose en fait sur la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision,

qu'ils soient professionnels ou citoyens. La concertation doit prendre le pas sur la simple information. Il s'agit d'associer les citoyens aux projets qui les concernent et de trouver des solutions de compromis. Le développement durable entend promouvoir la démocratie locale ou démocratie participative et l'approche citoyenne. Cette approche fait jouer un rôle important à la médiation et à l'accès à l'information. Le développement durable a tendance à privilégier une approche ascendante, " bottom-up ", plutôt que descendante, " top-down ", ce qui doit permettre de lui donner une dimension concrète et d'assurer la réussite des projets dont il est porteur.

Le développement durable dessine en fait une éthique de la responsabilité, responsabilité vis-à-vis de la part de l'humanité qui n'a pas accès à des conditions de vie et de culture décentes, et vis-à-vis des générations futures à qui nous nous devons de transmettre des conditions de vie acceptables tant d'un point de vue économique, que social, culturel, environnemental ou de santé.

Cette responsabilité est donc globale, universelle, intemporelle mais renvoie à la responsabilité individuelle et locale, aux agissements de chacun.

C'est l'articulation entre ces deux niveaux, entre le local et le global, entre l'individuel et le collectif, qui doit être réussie

Le principe de responsabilité débouche par exemple sur le principe pollueur-payeur qui veut notamment que les responsables des nuisances et pollutions ou des destructions d'écosystèmes soient ceux qui assument les coûts de ces atteintes à l'environnement et non qu'ils soient pris en charge par la collectivité. A un niveau macro-économique, l'idéal serait de parvenir à internaliser ces coûts, c'est-à-dire à les intégrer dans les prix. Les biens environnementaux sont en effet le plus souvent considérés comme gratuits ; leur coût d'exploitation et le coût de leur destruction ne sont pas pris en compte dans les prix ce qui conduit à une mauvaise allocation des ressources.

C'est au nom du principe de responsabilité que doivent être modifiés des modes de production et de consommation non viables puisqu'ils génèrent un épuisement des ressources naturelles, une pollution des milieux tels que l'air ou l'eau, une disparition de la biodiversité et qu'il conduit, d'autre part à un

chômage massif dans les économies développées et à un appauvrissement des populations. A un niveau macroéconomique, global, différentes mesures peuvent être envisagées, au niveau planétaire comme au niveau national. Par exemple, au niveau national, les principes de développement durable devraient être intégrés dans les mécanismes économiques tels que la fiscalité. A un niveau local, micro, la sensibilisation et l'information des citoyens devraient induire des modifications de comportements. De nouvelles valeurs devraient pouvoir guider les actes de chacun.

Le développement durable demande à être " planifié " car les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer l'intégration des dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles. Il existe en effet plusieurs contradictions entre le développement durable et les mécanismes de marché, contradictions évoquées dans le rapport du Groupe d'experts sur l'environnement urbain de la Commission européenne entre une réalité " systémique " et une approche sectorielle de marché, entre dévaluation de l'argent et prise en compte du long terme, entre effets redistributifs attendus du marché et dommages globaux qu'ils génèrent, entre viabilité d'une économie locale et compétitivité internationale, entre création d'externalités et possibilité d'intégration de ces externalités dans le marché.

En définitive, on peut définir le développement durable comme la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale, au respect des écosystèmes. Il s'agit de penser et d'agir autrement, de faire reposer la modification des modes de consommation et de production sur une nouvelle éthique. Le développement durable désigne une direction à prendre. C'est une dynamique, un processus d'évolution bien plus qu'un but en soi ou une série d'objectifs précis à atteindre. C'est une notion évolutive, fonction de la progression des connaissances sur l'environnement et des effets d'apprentissage

### **CHAPITRE III : L'AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE**

Au niveau de l'agglomération urbaine, la politique de zonage des fonctions urbaines (habitat, travail, loisirs, commerces) a en elle-même déjà contribué à accroître l'espace de vie. Par ailleurs, à la fin des années 60, les citoyens ont désinvesti la ville, poussés par la volonté de retrouver une qualité de vie

meilleure et d'opérer un retour à la campagne et encouragés par l'élévation de leurs niveaux de vie, les possibilités qu'offrent l'automobile mais également par la spéculation foncière qui sévit en ville.

La puissance publique favorise cette migration en construisant des logements sociaux en périphérie et en facilitant l'accès à la propriété individuelle.

L'habitat devient périurbain, suburbain, puis rurbain (à une ou deux heures du centre des métropoles) et consacre l'étalement des villes. Les centres villes, quant à eux, connaissent une certaine "déprise". Enfin, comme il a déjà été évoqué, l'extension des territoires urbains se manifeste par la création

d'une ville-monde, de réseaux de ville à dimension mondiale, grâce à l'évolution des moyens de transport et de communication. Cette transformation des rapports de l'homme à son territoire tend à produire une ville qu'on peut qualifier d'éclatée dans sa morphologie.

Enfin, les villes sont l'objet d'une troisième et dernière mutation. Elles sont devenues des acteurs politiques à part entière, au côté de l'Etat ; elles concentrent désormais davantage de pouvoir entre leurs mains suite à la décentralisation opérée à leur profit. La nature de la croissance urbaine et les bouleversements économiques et politiques qui l'accompagnent provoquent aujourd'hui un certain nombre de tensions au sein de l'espace urbain.

La concentration urbaine et les formes urbaines ont un impact non négligeable sur l'environnement. La qualité de vie en ville et les écosystèmes locaux ou régionaux sont les premiers à en souffrir, leurs capacités de charge étant mises à mal par le renforcement de l'urbanisation, mais ces atteintes se manifestent également au niveau planétaire. Les villes connaissent des problèmes aigus de consommation d'espace et d'utilisation des ressources rares (eau, énergie, etc.) et produisent également un grand nombre de nuisances (pollution de l'air, déchets, bruit, etc.).

Par ailleurs, les villes " génèrent " pauvreté, renforcement des inégalités sociales et même exclusion. Le tissu urbain se fragmente. Les quartiers périphériques des villes, cumulant les handicaps, tendent à se paupériser et

à se marginaliser davantage sous l'effet de la crise. L'opposition centre-périphérie se double d'une opposition entre quartiers d'une même ville et est enclin à se diluer dans la mesure où les exclus ne trouvent même plus à se loger et vivent dans les espaces publics. La ville ne parvient plus à intégrer, à assurer la cohésion sociale qui fait sa richesse et sa force. Elle ne joue plus son rôle fondamental de lieu de rencontres et d'échanges. Ce phénomène de fragmentation s'observe à différents niveaux et caractérise la société dans son

ensemble ; la ville constitue cependant la vitrine de cette balkanisation.

La dilution de la ville d'un point de vue physique, morphologique ainsi que la perte du lien social, de l'urbanité ou encore le passage de la ville à l'urbain ont conduit à parler de mort de la ville. Françoise Choay est l'une des premières à avoir ouvert le débat sur cette question. Celle-ci demeure cependant très controversée ; l'idée d'une " fin de la ville " est loin de faire l'unanimité.

Les interrogations suscitées par la mutation urbaine et la nécessité de répondre aux défis écologiques, sociaux, physiques posés par la ville ont tout naturellement fait de celle-ci un terrain d'application privilégié du développement durable.

Les agglomérations urbaines sont en effet amenées à jouer dans le présent et le futur un rôle primordial dans la mesure où elles concentrent et concentreront la plus grande partie de la population et des activités économiques et qu'elles sont désormais les principaux lieux d'innovation et de progrès.

## **2.2. Principes d'action et enjeux des politiques urbaines de développement durable**

Le principe de développement durable porte en lui le refus de laisser agir les dynamiques de marché, contraires à ses objectifs, et le refus des décisions technocratiques, centralisées, qui par leur non adaptation aux réalités locales conduisent à des échecs répétés, mal vécus par les populations en place. Dans cette logique, les collectivités locales apparaissent comme des acteurs incontournables du développement durable et se voient confier la réalisation de plans d'action locaux en faveur du développement durable.

L'échelon local est d'autre part bien adapté à la résolution des problèmes globaux d'environnement et peut aussi offrir des solutions intéressantes sur un plan économique ou social.

Il est clair en effet que la consommation énergétique des villes, leur consommation de ressources naturelles, le rejet de déchets et polluants affectent l'écosystème planétaire ainsi que les écosystèmes régionaux et qu'il semble judicieux d'agir à la source afin de minimiser ces impacts.

D'ici 2030, 80 % de l'augmentation de la demande énergétique des Pays en développement viendra des villes.

Les postes de consommation :

- la consommation énergétique des villes est d'abord liée aux bâtiments et aux transports,
- le 1er poste de consommation électrique des municipalités françaises est l'éclairage public (38 % de la facture électrique).

Consommation énergie (hab/an) (kg d'équivalent pétrole) :

- 300 dans les pays pauvres,
- 1 100 en Chine,
- 4 500 en France,
- 7 850 aux États-Unis.

2013/14

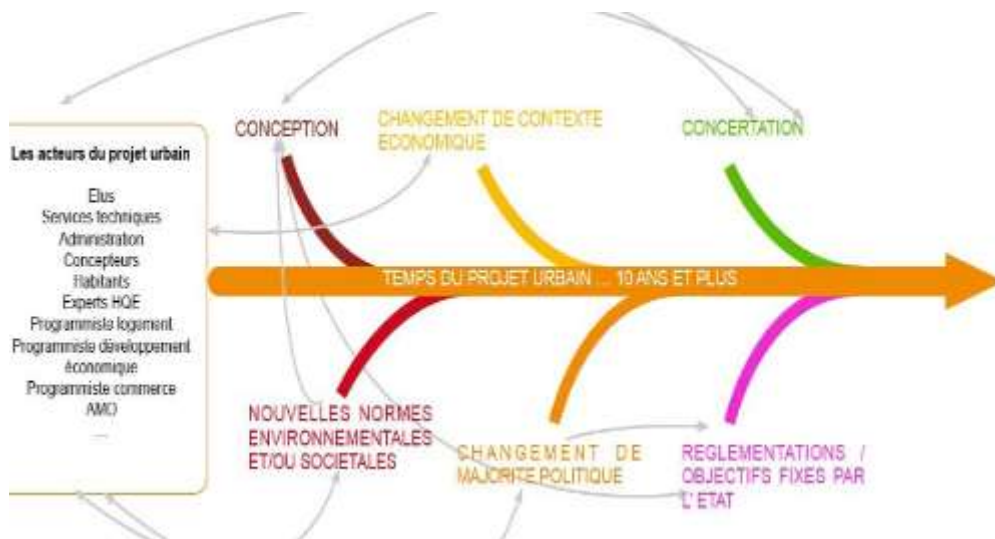
Les chances de succès d'un projet de développement durable tiennent autant dans son adaptabilité aux spécificités culturelles, historiques, économiques, sociales de l'aire géographique considérée, dans la valorisation des potentialités locales que dans l'implication des acteurs de la ville dans sa définition et sa mise en œuvre.

Les instigateurs du développement durable ont bien compris qu'il était essentiel de partir des réalités de terrain, bien connues des collectivités locales, pour trouver des chemins de développement acceptables.

Il revient de ce fait à chaque collectivité locale le soin de déterminer son propre projet de développement durable, c'est-à-dire d'arrêter ses propres objectifs et de concevoir une stratégie d'action qui réponde à ses préoccupations.

Cette recherche de solutions concrètes aux problèmes locaux devrait être guidée par les principes d'action suivants : le projet devrait s'attacher à mettre en œuvre une politique urbaine qui respecte à la fois les priorités sociales, économiques et écologiques. Il s'agit de faire des choix de politiques urbaines qui limitent les atteintes au milieu naturel et à la santé, valorisent les potentialités environnementales locales, restaurent les milieux dégradés, économisent les ressources mais qui sont aussi favorables au développement de l'activité économique, à l'emploi, à la formation, à la réinsertion ou à la cohésion sociale.

Comment faire travailler ensemble les multiples acteurs des projets urbains pour des opérations plus en phase avec les attentes des citoyens, plus économes, plus efficaces, plus durables



Il s'agit de lutter contre la ségrégation, la fragmentation spatiale autant que sociale, contre la dévalorisation d'une partie des territoires. C'est assurer le respect d'un " droit à la ville " pour tous.

La gestion urbaine locale durable, conçue dans le respect de ces principes d'action, doit permettre aux autorités locales de répondre aux défis auxquelles

elles sont confrontées aujourd'hui. Ces principaux enjeux sont les suivants :

a) Le défi de la gouvernance urbaine

L'art de gouverner au sein des villes est en pleine évolution parce que les villes se voient confier de nouvelles responsabilités, sans toujours bénéficier de transfert de ressources, notamment de la part de l'Etat, parce qu'elles



doivent promouvoir une participation citoyenne et se mettre à l'écoute de ceux qui vivent la ville au quotidien, parce qu'elles doivent s'ouvrir au long terme et tenter de dépasser l'horizon des échéances électorales, parce qu'elles doivent proposer un projet politique cohérent et modulable pour l'avenir, parce qu'elles doivent décloisonner leurs programmes pour prendre en

compte la complexité du système ville et répondre aux besoins.

Tous ces changements, liés à la fois au contexte politique et institutionnel actuel et à l'émergence du principe de développement durable, modifient les mécanismes de prise de décision locale voire même appellent une modification du mode de gestion des collectivités locales. La notion de gouvernance, qui vient d'émerger sur la scène du développement durable, suscite des réflexions de toutes sortes sur les bouleversements qui affectent le processus de décision ; celles-ci ne sont cependant pas abouties et doivent être suivies.

Il semble que la notion de gouvernance fait référence aux mécanismes de négociation que les collectivités locales doivent mettre en place avec tous leurs partenaires et avec l'ensemble des citoyens, aux modes de participation qu'elles doivent créer.

Pour Francis Godard les processus de décentralisation donnent aux collectivités locales de nouvelles prérogatives ; les dites collectivités locales doivent négocier ces prérogatives avec d'autres partenaires que l'Etat dans l'impossibilité où elles se trouvent de les exercer elles-seules. Au lieu de construire avec le citoyen, nous avons trop souvent cherché seulement à construire pour lui.

D'autre part, elles sont encouragées dans cette voie par les instances nationales et internationales pour que les projets répondent aux attentes des citoyens.

Par exemple, il conviendrait de doter les collectivités locales d'un réel pouvoir politique de décision. Les collectivités locales ne peuvent se contenter de mettre en place des structures de démocratie participative et par là, faire naître dans la population le désir de prendre part à l'action, sans lui fournir les moyens d'agir. Sinon, le sentiment d'impuissance de tous ceux qui sont

associés au processus de développement durable les conduira inmanquablement à s'en détourner

En interne, l'organisation administrative se trouve interrogée. La notion de gouvernance semble pourtant ne pas s'attacher à cette dimension. Par exemple, la nécessité de promouvoir une démarche transversale dans les politiques, la nécessité de décloisonner les programmes, de mesurer toutes les implications d'une politique, à la fois sur les plans social, économique et écologique militent en faveur de nouveaux modes de travail. Certaines collectivités locales expérimentent par exemple le fonctionnement par projets fédérateurs plutôt que par secteurs.

#### b) Le défi de l'aménagement urbain durable : forme et planification urbaine

Des experts de la ville se sont élevés contre l'étalement urbain responsable des dégradations environnementales et de la détérioration des conditions et de la qualité de vie en ville. L'étalement des villes résulte d'une structuration fonctionnelle de l'espace et de la diffusion de l'automobile. A une ville relativement compacte, croissant sans discontinuité par cercles concentriques s'oppose aujourd'hui une ville diluée qui ne cesse de s'étendre et gagne aujourd'hui des bourgs physiquement séparés des agglomérations mais qui leur sont rattachés fonctionnellement. Cette forme d'urbanisation conduit à une forte consommation d'espaces.

L'un des problèmes liés à l'étalement urbain est constitué par un usage immodéré de l'automobile. Or, la domination de l'automobile sur la ville se traduit par une consommation énergétique élevée, par des problèmes de congestion urbaine, de bruit et soumet les agglomérations à la pollution atmosphérique avec tous les impacts sur la santé humaine.

L'extension urbaine est d'autre part problématique du point de vue des inégalités d'accès aux équipements et services. L'étalement des villes est donc synonyme de coût élevé d'équipement puisqu'il génère une extension des réseaux d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en

électricité, etc.

Malgré ces efforts, les zones périphériques demeurent en général moins bien desservies que les villes centre d'où la naissance de disparités, d'inégalités et de zones d'exclusion. D'autre part, l'étirement des villes rend difficile la mise en œuvre des transports collectifs.

Mais, l'écartèlement des habitants entre plusieurs lieux distants semble, au contraire, limiter la sociabilité. D'autre part, le zonage couplé à un inégal accès aux services urbains tend à créer des poches d'exclusion sociale, en particulier dans certaines zones périphériques. La ville éclatée n'autorise plus le brassage des populations, les rencontres et les contacts entre habitants. Elle engendre au contraire des phénomènes d'isolement. La ville éparpillée renforce la fragmentation sociale. Habiter dans une zone pavillonnaire a souvent été analysé comme la volonté de recréer une proximité sociale en opposition à la tension des rapports sociaux en milieu urbain.

Ces différents constats ont conduit certains experts à se prononcer en faveur d'une ville compacte.

Bien que ce modèle, opposé à celui de la ville éclatée ou " émergente ", ne réponde pas à l'ensemble des préoccupations écologiques et ne corresponde pas toujours aux aspirations des citoyens, il a été expérimenté par plusieurs villes européennes (exemple : Londres, Milan, etc.).

Ces mesures sont : défendre la mixité dans les usages du sol. La mixité fonctionnelle et sociale permet de réduire les besoins de déplacements et de lutter contre la ségrégation sociale ; limiter l'éparpillement résidentiel par la maîtrise foncière des terrains, le contrôle de la consommation et de l'usage des sols ; reconquérir les espaces publics, qui ont à la fois une fonction sociale et une fonction écologique lorsqu'il s'agit d'espaces verts, à partir de la constitution de réserves foncières ; renforcer l'urbanisation autour des points de forte accessibilité, en particulier près des dessertes de transports publics. Il s'agit de localiser les activités économiques et les zones d'habitat en

fonction des voies de communication et des réseaux de transport en

commun. Cela demande d'intégrer la planification spatiale et la planification des transports ; densifier au plus près des réseaux de transport en commun et des réseaux hydrologiques de surface; cette stratégie du double réseau implique l'intégration de la planification spatiale, de la planification des transports et de la planification environnementale.

Le polycentrisme en réseau peut être défini comme le renforcement de l'urbanisation autour de centres urbains secondaires (nœuds du réseau), complémentaires dans leurs activités, accompagné d'un développement du réseau des transports publics de liaison entre les nœuds et d'une protection des espaces verts intermédiaires, offrant une respiration à la ville.

### **c) Le défi d'une mobilité durable**

La ville souffre de la circulation automobile et ses nuisances. En trente ans, le nombre de déplacements effectués en voiture par jour et par personne a triplé et leur longueur a augmenté.

Sur la même période, les agglomérations ont vu chuter la part du transport collectif et des deux-roues.

Les pouvoirs publics ont jusqu'à présent répondu à l'augmentation du taux d'équipement automobile des ménages et à leur besoin de mobilité par la mise en œuvre d'importants programmes de construction d'infrastructures routières, entretenant une demande nouvelle. Par ailleurs, les transports collectifs ont été renforcés dans certaines villes, mais peu de mesures ont été prises pour en limiter l'accès à l'automobile.

- i. Diminuer la mobilité et limiter au maximum les besoins de déplacement.

Cet objectif sera d'autant plus facilement respecté que la ville sera dense et compacte ; il fait donc appel aux mesures de planification spatiale décrite ci-dessus. De même, il conduit à encourager la mixité des fonctions urbaines et en particulier la

limitation des déplacements domicile-travail par un rapprochement de l'habitat et des activités. Il convient d'autre part de sensibiliser la population aux impacts négatifs du transport pour qu'un effort soit fait par les individus eux-mêmes dans la limitation de leurs déplacements.

- ii. Assurer un transfert de l'automobile vers d'autres modes de transport plus respectueux de l'environnement.

De nombreuses villes ont mis en place des plans de circulation qui limitent l'accès au centre de l'agglomération. Des péages urbains peuvent aussi être envisagés. Aux contraintes d'accès doivent s'ajouter le refus d'aménager de nouveaux parkings, voire la diminution de leur nombre, et/ou l'application de tarifs horaires prohibitifs.

Cette politique ne peut être conçue qu'à partir du moment où sont développés des moyens de transport alternatif. Les villes essayent en général de promouvoir l'intermodalité, c'est-à-dire l'usage de plusieurs moyens de transports combinés tels que la marche à pied, le vélo, le bus, le tramway ou le métro. Les collectivités se doivent donc d'augmenter l'offre de transports publics, d'étendre les réseaux pour desservir de nouvelles zones et d'améliorer la qualité du service offert (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, fréquence de passage, sécurisation, tarification avantageuse, etc.).

En matière d'aménagement de l'espace, elles ont la possibilité également d'encourager la pratique du vélo ou de la marche à pied en créant des pistes cyclables, des garages à vélos, en aménageant des itinéraires adaptés et en réservant des voies à ces modes de circulation douce. Repenser la circulation dans la ville offre l'occasion de reconquérir des espaces publics dévolus jusqu'à présent à l'automobile. Il peut être intéressant aussi de prévoir des parkings relais en périphérie et à proximité de nœuds de transport en commun pour que les automobilistes venant de l'extérieur puissent les emprunter.

Certaines villes ont fait l'expérience de modes de transport moins polluants (pour l'environnement immédiat) tels que les

véhicules électriques ou les véhicules roulant au gaz naturel ou au gaz de ville. Les autorités locales en ont équipé leurs services ou ont proposé aux citoyens un système de location en libre service. Les vélos ont pu faire l'objet d'une offre similaire.

Réduire les effets externes de chaque mode de transport. Les collectivités locales bénéficient de peu de marge de manœuvre en la matière car elles ne sont pas maîtres des principales réglementations qui pourraient être efficaces (fiscalité sur les carburants, normes maximales d'émissions des véhicules, etc.). Elles peuvent à la rigueur adopter des systèmes de régulation des flux automobiles, interdire ou limiter l'accès de certaines zones ou encore opter pour des moyens de transport plus " propres ".

Afin que toutes ces options de politique de transports soient cohérentes entre elles et s'inscrivent dans une démarche globale et prospective, les collectivités locales sont invitées à adopter un Plan de déplacements urbains (PDU), imposés aux villes de plus de 100.000 habitants. Les PDU nouvelle formule qui ont vu le jour récemment doivent viser à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité, de facilités d'accès et la protection de l'environnement et de la santé.

#### d) Le défi de l'écogestion des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets

L'approche écosystémique invite à lire la ville comme un écosystème qui, pour vivre, croître, se régénérer, s'adapter, opère des ponctions sur le milieu naturel, assimile des intrants qui une fois utilisés, transformés, consommés sont rejetés dans le milieu. Dans la perspective d'un développement durable appliqué à la ville, il importe d'une part, de prélever le moins possible, en tout cas dans les limites de la capacité de renouvellement des ressources, s'il s'agit de ressources

renouvelables, ou de leur capacité de remplacement dans le cas de ressources non renouvelables et d'autre part de réduire au

maximum les rejets. Cela ne peut être rendu possible qu'en essayant de boucler le cycle des produits par le biais du recyclage ou de la réutilisation des déchets.

## **I.2- DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **I.2.1- Définition:**

Il s'agit d'associer des considérations environnementales et économiques aux processus décisionnels. La commission Brundtland postule ainsi que le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique. Il établit ainsi une définition aujourd'hui partagée par tous de ce que l'on appelle le développement durable : "un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

### **I.2.2- STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?**

Il implique de trouver un juste équilibre entre la nécessité de la croissance et la préservation du milieu naturel, de favoriser l'ascension de la démocratie participative, ainsi que de développer de nouveaux échanges d'informations.

Développement Durable, il faut qu'il soit :

1. Écologiquement acceptable,
2. Socialement équitable,
3. Économiquement rentable,

### **I.3- Les prédispositions du territoire et du climat**

Les problèmes environnementaux ont des impacts négatifs directs sur l'activité et l'efficacité économiques, sur la santé et la qualité de vie de la population, sur la productivité et la durabilité du patrimoine naturel.

L'importance des risques occasionnés par Les problèmes environnementaux nécessite la mise en place de mesures destinées à en réduire les probabilités d'occurrence et/ou les conséquences.

De telles mesures de réduction ne peuvent être prises que lorsque les risques ont été identifiés et évalués.

- Un tel mode d'action privilégie une approche préventive plutôt que curative, en bout de chaîne.
- Dans la mesure du possible, l'action doit porter sur les causes plutôt que sur les conséquences.

### **I.3.1- La question des risques**

Risque sanitaire, risque social, risque naturel, risque technologique, la notion de risque s'impose de plus en plus dans le monde, parallèlement à l'évolution de celle de responsabilité.

Les exemples ne manquent pas pour le démontrer, social, naturel, politique ou environnemental, le risque, bien souvent lié à des inquiétudes sur l'évolution de l'environnement et des craintes concernant les connaissances et méconnaissances scientifiques.

## **I.4- La biodiversité**

### **I.4.1- La flore**

Certaines espèces ont un intérêt économique: plantes aromatiques et médicinales, espèces textiles, espèces résistantes et adaptées à la salinité et l'aridité. Cette diversité floristique, répartie dans les différents écosystèmes (forêts, steppes, zones sauvages, déserts, mer, massifs montagneux, etc.) est menacée par certaines pratiques agricoles, par la construction d'infrastructures, par l'urbanisation et par la déforestation.

### **I.4.2- La faune**

En termes de diversité faunistique, 47 espèces de mammifères sur 107 inventoriées sont menacées et protégées, et 68 espèces d'oiseaux sur 336 sont protégées; il en va de même pour 39 espèces de rapaces. Le recensement des reptiles n'existe pas, mais 8 espèces sont cependant protégées.

La diversité faunistique marine est également à signaler: corail rouge unique en Méditerranée, mais aussi 40 espèces de poissons cartilagineux et 200 espèces de poissons osseux (dont 50 exploitées).



### **I.4.3- Les facteurs liés à la dégradation de la biodiversité**

- i. tous les facteurs qui contribuent à la dégradation des forêts, du couvert végétal, de la qualité des ressources en eaux et en sols;
- ii. l'absence d'une politique cohérente de protection et de suivi, qu'il s'agisse de ressources « in situ » ou « ex-situ »;
- iii. le développement insuffisant des connaissances, de l'enseignement et de la recherche relatifs à la biodiversité;
- iv. le manque de programmes de sensibilisation et de participation à l'intention du plus grand nombre de partenaires (gestionnaires, agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, aménageurs, éducateurs, etc.) des secteurs public et privé, en particulier dans les zones « tampons » où la pression démographique et les risques d'empiétement sont importants.

## **CHAPITRE II : LES STRATÉGIES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **II.1- Pourquoi le DD?**

La croissance des décennies passées a été trop forte avec de grands transferts de population du milieu rural vers le milieu urbain. La zone tellienne continue d'être la zone d'attraction et regroupe à elle seule près de 19 millions d'habitants.

### **II.2- Les racines du DD**

Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société qui tente de remédier aux excès d'un mode de développement dont les limites sont devenues perceptibles dès le début des années 70.

A cette époque, on découvre que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement visibles et localisées (déchets, fumées d'usine, pollutions des cours d'eau, etc.) dont les responsables sont aisément identifiables.

Au cours des années 80, c'est l'existence de pollutions et de dérèglements globaux, telles que le " trou " dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation qui est découverte et portée à la connaissance du public. Ces atteintes aux milieux naturels sont diffuses et leurs origines (liens de cause à effet) et leurs responsables ne sont pas clairement identifiables.

### **II.3- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DYNAMIQUE D'ACTION**

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

#### CHAPITRE III : AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE

L'urbanisme est la forme urbaine de l'écologie.

##### **III.1- La révolution urbaine mondiale : de la ville à l'urbain**

La croissance urbaine, outre le fait qu'elle se fait plus sélective et s'exerce prioritairement sur les grandes villes, a pour principale caractéristique l'extension des territoires urbains qui organise ce que certains nomment le passage de la ville à l'urbain, sur un plan spatial. Jusqu'au début du XXe siècle, le territoire est marqué par une unité de lieu associant l'habitat, l'activité et l'écosystème local. C'est au cours du XXe siècle que se produit une rupture dans les rapports de l'homme au territoire. Il n'y a plus de relation de proximité entre habitat et activité, plus de connexion ni d'identification univoque à un territoire déterminé ; l'espace éclate et se déploie. Chacun vit sur plusieurs territoires à la fois grâce à une mobilité accrue. A la ville circonscrite succède la ville étendue qui intègre dans son fonctionnement des espaces parfois très éloignés, non contigus voire même non métropolitains.

Au niveau de l'agglomération urbaine, la politique de zonage des fonctions urbaines (habitat, travail, loisirs, commerces) a en elle-même déjà contribué à accroître l'espace de vie. Par ailleurs, à la fin des années 60, les citadins ont désinvesti la ville, poussés par la volonté de retrouver une qualité de vie meilleure et d'opérer un retour à la campagne et encouragés par l'élévation de leurs niveaux de vie, les possibilités qu'offrent l'automobile mais également par la spéculation foncière qui sévit en ville.

La puissance publique favorise cette migration en construisant des logements sociaux en périphérie et en facilitant l'accès à la propriété individuelle.

L'habitat devient périurbain, suburbain, puis rural (à une ou deux heures du centre des métropoles) et consacre l'étalement des villes. Les centres villes, quant à eux, connaissent une certaine "déprise". Enfin, comme il a déjà été évoqué, l'extension des territoires urbains se manifeste par la création d'une ville-monde, de réseaux de ville à dimension mondiale, grâce à l'évolution des moyens de transport et de communication. Cette transformation des rapports de l'homme à son territoire tend à produire une ville qu'on peut qualifier d'éclatée dans sa morphologie.

Enfin, les villes sont l'objet d'une troisième et dernière mutation. Elles sont devenues des acteurs politiques à part entière, au côté de l'Etat ; elles concentrent désormais davantage de pouvoir entre leurs mains suite à la décentralisation opérée à leur profit.

La nature de la croissance urbaine et les bouleversements économiques et politiques qui l'accompagnent provoquent aujourd'hui un certain nombre de tensions au sein de l'espace urbain.

La concentration urbaine et les formes urbaines ont un impact non négligeable sur l'environnement. La qualité de vie en ville et les écosystèmes locaux ou régionaux sont les premiers à en souffrir, leurs capacités de charge étant mises à mal par le renforcement de l'urbanisation, mais ces atteintes se manifestent également au niveau planétaire. Les villes connaissent des problèmes aigus de consommation d'espace et d'utilisation des ressources rares (eau, énergie, etc.) et produisent également un grand nombre de nuisances (pollution de l'air, déchets, bruit, etc.).

## **II.2. Principes d'action et enjeux des politiques urbaines de développement durable**

Le principe de développement durable porte en lui le refus de laisser agir les dynamiques de marché, contraires à ses objectifs, et le refus des décisions technocratiques, centralisées, qui par leur non adaptation aux réalités locales conduisent à des échecs répétés, mal vécus par les populations en place. Dans cette logique, les collectivités locales apparaissent comme des

acteurs incontournables du développement durable et se voient confier la réalisation de plans d'action locaux en faveur du développement durable.

Proches de leurs habitants, elles sont en effet les mieux placées pour mettre en œuvre des processus de démocratie locale, pour impliquer l'ensemble des citoyens dans le devenir de leur ville et se faisant les associer au futur de la planète.

L'échelon local est d'autre part bien adapté à la résolution des problèmes globaux d'environnement et peut aussi offrir des solutions intéressantes sur un plan économique ou social.

Il est clair en effet que la consommation énergétique des villes, leur consommation de ressources naturelles, le rejet de déchets et polluants affectent l'écosystème planétaire ainsi que les écosystèmes régionaux et qu'il semble judicieux d'agir à la source afin de minimiser ces impacts.